



C . C . E . S . M . F

Club des Chasseurs et Explorateurs Sous-Marins de France
47 avenue Reille 75014 PARIS

Bonjour,

Le CCESMF sera heureux de vous accueillir dès le 14 septembre 2017 et ainsi tous les jeudis à partir de 20h30 (entraînement de 21h00 à 22h30) dans le stade nautique de Châtillon-Malakoff, 57 rue Jean Bouin à Châtillon (92320).

Pour s'inscrire, il suffit de fournir un **dossier d'inscription complet** au secrétariat du club, **le jeudi soir au stade nautique** ou de l'envoyer par courrier au :

Secrétariat CCESMF – 17 avenue division Leclerc – 91430 IGNY

Le dossier d'inscription comprend :

- Le bulletin d'inscription à renseigner ou compléter,
- Un certificat médical datant de moins de 1 mois, rédigé sur le formulaire FFESMM joint à ce courrier ou téléchargeable sur le site www.ccesmf.com
- Votre règlement de l'inscription par chèque à l'ordre du CCESMF ou votre attestation d'appartenance à un C.E. ayant passé des accords avec le CCESMF.
- Pour les nouveaux adhérents ou nouveaux brevetés, une photocopie attestant de votre niveau ou brevet
- Une autorisation parentale pour les mineurs (demander le formulaire au secrétariat)

Le montant de l'inscription comprend :

- La licence à la FFESSM
- L'assurance complémentaire (Voir fiche du résumé des garanties, cabinet Lafont, Contrat AXA, téléchargeables sur le site www.cabinet-lafont.com).
- La cotisation au club
 - ✓ Un tarif « famille » ou « étudiant » est proposé
 - ✓ Il est offert la possibilité de régler son inscription par 3 chèques dont les prélèvements seront étalés sur 3 mois consécutifs.

Nous vous rappelons que votre dossier doit être complet pour avoir accès aux bassins. Le CCESMF se réserve le droit de refuser l'accès aux adhérents n'ayant pas remis un dossier conforme et complet.

Règlement intérieur : Une copie est disponible à l'accueil auprès du secrétariat ou téléchargeable sur le site du CCESMF.

Certificat médical :

- Il faut faire rédiger et signer **les 2 parties** du certificat médical : Une qui sera remise au club, l'autre que vous conserverez avec votre licence.

Seul le format de certificat médical issu du formulaire FFESSM sera accepté

- Le certificat médical peut être établi par un médecin généraliste sauf pour les personnes qui désirent passer un niveau IV de plongée (ou supérieur) ou un niveau III d'apnée, le certificat médical doit être rédigé par un médecin spécialiste (médecin fédéral, médecin du sport, médecin diplômé de médecine subaquatique)
- Liste des médecins fédéraux indiqués sur site de la FFESSM www.ffessm-cif.fr/acccmedecins.html
- Liste des médecins du sport : <http://les-numeros-medicaux.fr/medecin-du-sport/>

Avec le plaisir de vous compter parmi nous pour cette nouvelle saison.

Bien sincèrement.